

Paris, le *20 Janvier 2026*
N° *133* /ARM/ACASAN/EVDG/DFIMS/DEF/BC/NP

NOTE D'INFORMATION

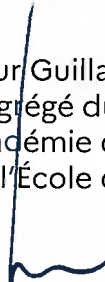
OBIET : organisation en 2026 des concours sur épreuves pour l'attribution de l'équivalence du niveau de qualification de praticien certifié en médecine d'armée et en recherche à des praticiens étrangers.

RÉFÉRENCES : a) décret n°2004-538 du 14 juin 2004, relatif à la reconnaissance des niveaux de qualification des praticiens des armées ;
b) décret n°2008-933 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des praticiens des armées ;
c) arrêté du 30 novembre 2018 modifié, fixant l'organisation des concours sur épreuves pour l'attribution du niveau de qualification de praticien confirmé et certifié en médecine d'armée et en recherche du service de santé des armées ;
d) arrêtés à paraître fixant le nombre et la répartition des places offertes aux concours sur épreuves au titre de l'année 2026 pour l'attribution de l'équivalence des niveaux de qualifications de praticien certifié en médecine d'armée et dans la recherche à des praticiens étrangers ;
e) instruction n°8414/DEF/DCSSA/RH/PF du 26 mai 2008 relative à l'organisation des concours pour l'attribution du titre d'assistant des hôpitaux des armées, de la qualification de praticien confirmé et de praticien certifié du service de santé des armées.

ANNEXES : trois

Cette note d'information présente les modalités pratiques d'organisation et de déroulement des concours sur épreuves ouverts en 2026 pour l'attribution de l'équivalence du niveau de qualification de praticien certifié en médecine d'armée et en recherche à des praticiens étrangers et précise notamment les documents nécessaires à la constitution du dossier de candidature.

Le médecin général inspecteur Guillaume **PELÉE de SAINT MAURICE**
Professeur agrégé du Val-de-Grâce,
Directeur de l'Académie de santé des armées,
Directeur de l'École du Val-de-Grâce



ANNEXE I

ORGANISATION ET DEROULEMENT DU CONCOURS

1. POSTE OUVERT

Le poste ouvert pour l'équivalence du niveau de qualification de praticien certifié est le suivant :

Médecine d'armée

CORPS	DOMAINES DE COMPETENCE	NOMBRE DE PLACES
Vétérinaires	Médecine vétérinaire, discipline de santé publique vétérinaire, option hygiène des aliments et de l'eau	1

Ces informations seront confirmées par l'arrêté (à paraître) fixant le nombre et la répartition des places offertes aux concours sur épreuves au titre de l'année 2026 pour l'attribution de l'équivalence du niveau de qualification de praticien certifié en médecine d'armée et dans la recherche, seul document faisant foi.

2. CALENDRIER DU CONCOURS

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 20 février 2026 ;
- Épreuves d'admission : entre le 1^{er} avril et le 14 juillet 2026 selon les disciplines.

3. CONDITIONS DE CANDIDATURES

Le concours sur épreuves, niveau certifié, est ouvert aux praticiens étrangers disposant de l'équivalence du niveau confirmé parvenus au terme de leur formation spécifique appelée à être sanctionnée par la reconnaissance du niveau de qualification de praticien certifié en médecine d'armée et en recherche.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

4.1 Demande de participation aux concours :

La demande de participation au concours par voie hiérarchique précisera le niveau de qualification, le domaine de compétence et, le cas échéant, une discipline et une option postulées. La demande est transmise successivement aux autorités suivantes :

- Notateur 1^{er} degré ;
- Notateur 2nd degré ;
- Autorité hiérarchique finale de fusionnement.

Les avis hiérarchiques devront être motivés et seront **transmis directement d'une autorité à l'autre** puis adressés au bureau des concours par courriel à l'adresse : evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr. L'autorité hiérarchique finale émettra un avis comprenant une des mentions suivantes : très favorable, favorable, réservé ou défavorable.

4.2 Dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera conforme au modèle figurant en annexes II et III, comprenant impérativement et dans l'ordre :

- une page de garde ;
- un mémoire de 30 pages maximum (annexes comprises) comportant :
 - o présentation du candidat ;
 - o une liste des titres civils relevant de l'enseignement supérieur, dont le **diplôme d'État de docteur en médecine ou pharmacie ou vétérinaire obligatoire**, et des titres militaires acquis ;
 - o une liste des travaux scientifiques effectués et/ou publiés ;
 - o un compte rendu d'expérience professionnelle ;
- une copie lisible et intégrale des bulletins de notation d'officier des trois dernières années (millésimes : 2023, 2024 et 2025) ;
- un certificat médico-administratif valable à la date de l'acte de candidature ;
- un état général des services ;
- une copie de la pièce d'identité du candidat (CNI ou passeport en cours de validité).

4.3 Transmission du dossier de candidature

Le candidat transmettra au bureau des concours :

evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr

- **une copie numérisée de sa demande de participation au concours** nommée : DMD MAREC_2026_NOM_Prénom sans les avis hiérarchiques ;
- **son dossier de candidature au format électronique** nommé : MAREC_2026_NOM_Prénom, regroupant en un fichier unique l'ensemble des pièces du dossier présentées en annexe 2.

Tout dossier parvenu hors délai ne sera pas examiné.

Le bureau des concours accusera réception du dossier de candidature dans un délai de 24/48h (jour ouvré). Le candidat prendra contact avec le bureau des concours au 01.40.51.69.38 ou au 01.40.51.51.33 ou au 01.40.51.69.31 en cas de non-réception de l'AR dans le délai de 48h.

5. IMPORTANT

5.1. Diffusion de la note d'information

La présente note, diffusée par voie électronique, sera également mise en ligne sur le site intranet de l'École du Val-de-Grâce, rubrique concours.

Les destinataires de la note sont chargés de la diffuser aux candidats relevant de leur autorité.

5.2. Convocations

En cas de non-réception de la convocation cinq (5) jours avant la date des épreuves d'admission, les candidats devront contacter le bureau des concours au 01.40.51.69.38 ou au 01.40.51.51.33 ou au 01.40.51.69.31.

5.3. Publications des résultats

Les résultats de l'admission seront publiés au *Journal officiel* de la République française et consultables également sur le site institutionnel de l'École du Val-de-Grâce.

ANNEXE II



MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de santé des armées

CONCOURS SUR ÉPREUVES POUR L'ATTRIBUTION DE L'ÉQUIVALENCE DU NIVEAU DE
QUALIFICATION
DE PRATICIEN CERTIFIÉ EN MÉDECINE D'ARMÉE ET DANS LA RECHERCHE

CERTIFIÉ :

Grade :

Nom :

Prénom(s) :

Affectation :

Domaine de compétence :

Discipline : Option :

Année 2026

Cette page ne comportera aucun autre élément.

ANNEXE III

Modèle de dossier de candidature

SOMMAIRE

1. Présentation du candidat Page :

2. Titres et états des services Page :

3. Publications, travaux et activités diverses Page :

4. Compte rendu d'expérience professionnelle Page :

5. Pièces jointes Page :

1. PRÉSENTATION DU CANDIDAT

Nom, prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresses mail (professionnelle et personnelle) :

Courriel :

Téléphone :

Corps :

Nature du lien au service :

Grade :

Emploi tenu actuellement :

2. TITRES ET ÉTATS DES SERVICES

2.1. Grades successifs et année d'obtention :

Elève officier

Aspirant

Médecin lieutenant

Médecin, pharmacien, vétérinaire ou chirurgien-dentiste

Médecin/pharmacien/vétérinaire ou chirurgien-dentiste principal

Médecin/pharmacien/vétérinaire ou chirurgien-dentiste en chef

2.2 Affectations et fonctions tenues

La présentation se fera sous le format suivant :

Mois année (de début) – Mois année (de fin)

Organisme d'affectation et garnison

Fonctions exercées.

2.3 Expérience opérationnelle

La présentation se fera sous le format suivant :

Mois année (de début) – Mois année (de fin)

Opex / mission / Opint / ...

Unité d'emploi

Fonctions exercées.

2.4. Titres militaires et récompenses

2.4.1. Décorations militaires

- ...

2.4.2. Citations, témoignages de satisfaction, lettres de félicitation...

-

2.4.3. Autres (qualifications, TST, récompenses et titres divers)

-

2.4.4. Brevets militaires

-

2.5. Titres universitaires

3. PUBLICATIONS ET TRAVAUX

3.1 Publications

3.1.1. Tableau récapitulatif des publications

	1 ^{er} auteur	dernier auteur	2 ^e ou 3 ^e auteur	autre	TOTAL
Articles publiés dans une revue française					
Articles publiés dans une revue de langue anglaise					
Ouvrages en langue anglaise					
Ouvrages français					
Communications en congrès international					
Communications en congrès français					

Posters en congrès international					
Posters en congrès français					
TOTAL					

Préciser :

- SIGAPS :

- H.Index :

3.1.2. Publications dans les revues scientifiques à comité de lecture

Revues scientifiques de langue française (A)

A1 :

A2 :

Revues scientifiques de langue anglaise (B)

B1 :

B2 :

3.1.3. Ouvrages publiés et publications dans des ouvrages (C)

C1 :

C2 :

3.1.4. Thèse, mémoires et travaux universitaires

Thèse de Doctorat en médecine/pharmacie

Titre :

Dirigé par :

Soutenue : le

Mention :

Mémoire de

Titre :

Dirigé par :

Soutenu :

Mention :

3.2. Communications orales

3.2.1. Présentées à l'occasion d'un congrès international (D)

D1 :

D2 :

3.3.2 Présentées à l'occasion d'un congrès français (E)

E1 :

E2 :

3.3. Communications affichées

3.3.1. Présentées à l'occasion d'un congrès international (F)

F1 :

F2 :

3.3.2 Présentées à l'occasion d'un congrès français (G)

G1 :

G2 :

3.4. Activités diverses

3.4.1. Activités d'enseignement

3.4.2. Activités de recherche

3.4.3. Collaborations

3.4.4. Appartenance à des sociétés savantes

4. COMPTE RENDU D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Exposé de l'activité, des connaissances, des formations et des compétences acquises, pour chaque poste tenu.

5. PIÈCES JOINTES

5.1. Copies des diplômes, qualifications ou titres civils et militaires

5.2. Notations (millésime 2023, 2024 et 2025)

5.3. Certificat médico-administratif d'aptitude

5.4. Etat général des services

5.5. Copie carte nationale d'identité ou passeport

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DCSSA
- DMF
- DHA
- HNIA BEGIN
- HNIA PERCY
- HNIA SAINTE-ANNE
- HNIA LAVERAN
- HRIA CLERMONT-TONNERRE
- HRIA LEGUEST
- HSA DESGENETTES
- HSA ROBERT PICQUÉ
- IRBA
- CESPAS
- DAPSA
- EVDG
- DSIN-S

COPIES :

- archives.